

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2015

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

21 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LUCOTTE, Maire.

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, M. Pierre-François MALDANT

Absentes excusées :

Mme Fanny GAGNEUR ayant donné pouvoir à M. Jérôme FOL
Mme Sabrina MENDOWSKI ayant donné pouvoir à M. Alain GEROME

Secrétaire de séance : Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Mise en place d'un Compte Epargne Temps*
Mise en place de la participation de la commune sur la garantie maintien salaire (*reportée en questions diverses*)
- 2) *Fixation des ratios promus-promouvables*
- 3) *Financement des investissements par fonds de concours : Rénovation EP 2015 (2^{ème} tranche)*
- 4) *Admission en non-valeur*
- 5) *Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme*
Convention de servitudes (*reportée en questions diverses*)
- 6) *Autorisation de travaux sur la cloche*

1) **Mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte épargne temps est un dispositif permettant aux agents de droit public d'épargner certains jours de repos non utilisés sur une année.

La réglementation fixe un cadre général du CET et les demandes d'ouverture, d'alimentation, d'option et d'utilisation du CET sont à la discrétion de l'agent. Cependant, une délibération s'avère nécessaire pour fixer les modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 n° 2004-878 du 26 août 2004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **ACCEPTE** la mise en place d'un CET à compter du 1^{er} janvier 2016.

2) **Fixation des ratios promus-promouvables**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'assemblée délibérante doit fixer, après avis du Comité Technique et pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus en déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

La délibération devra fixer le taux, appelé « ratio promus-promouvables » pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **DÉCIDE**, sous réserve de l'avis favorable du comité technique d'adopter les ratios suivants :

ATSEM de 1^{ère} classe vers ATSEM Principal de 2^{ème} classe : 100 %

**RÉDACTEUR PRINCIPAL de 2^{ème} classe
vers RÉDACTEUR PRINCIPAL de 1^{ère} classe 100 %**

3) **Financement des investissements par fonds de concours : Rénovation EP 2015 (2^{ème} tranche)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux pour la rénovation de l'éclairage public 2015 (2^{ème} tranche) Impasses des Gavroches et du Provinage doivent être réalisés.

Le financement peut être effectué par fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **DEMANDE** au SICECO la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 19 175.18 € et la contribution de la commune est évaluée à 8 087.59 €.

4) **Admission en non-valeur**

Sur proposition de M. le Trésorier de Beaune par courrier explicatif du 6 octobre 2015, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes n° T 137 de l'exercice 2013 (taxe ordures ménagères) pour un montant de **49.19 €**.

5) **Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme PLU**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour corriger une erreur matérielle liée à l'impression. En effet, la « couche » trame verte et bleue masque par endroit la « couche » Espaces Boisés Classés (EBC). Cette situation n'étant pas sans poser de problèmes dans le cas où un particulier formulerait une demande défrichement sur la base des plans de zonage du dossier approuvé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU.

6) **Demandes de subventions pour l'aide à des travaux de réparation d'une cloche**

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget 2015, il a été voté des travaux de réparation d'une cloche. Le coût de cette opération s'élèverait à 9 848 € HT.

Dans le cadre de cette programmation, Monsieur le Maire demande aux élus de solliciter deux subventions pour la réalisation de cet équipement auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Départemental de la Côte d'Or. L'aide de la DRAC peut aller jusqu'à 50 % du coût H.T €, celle du Conseil départemental est fixée à 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter auprès de Monsieur le Directeur de la DRAC ainsi que du Président du Conseil Départemental les subventions au meilleur taux.

Questions diverses

La séance débute avec une minute de silence en mémoire de Monsieur Michel COLLIN, Maire Honoraire décédé au cours de l'été.

Ensuite, Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant Mme Hélène ALBEJANO en stage actuellement au secrétariat de mairie. Cette dernière suit la formation au métier de secrétaire de mairie rurale.

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

- Le 9 octobre 2015 pour le 9 Route de Beaune,
- Le 13 octobre 2015 pour le 13 Route de Beaune

Les devis suivants ont été signés :

- 1^{er} octobre 2015 SEDI : 864 € Remplacement vitrine suite accident RD 974
- 1^{er} octobre 2015 SIGNAUX GIROD : 2 566.80 € Remplacement vitrine + mobilier urbain suite accident RD 974
- 1^{er} octobre 2015 MIDITRAÇAGE : 3 006 € Bancs + corbeilles suite accident RD 974
- 19 octobre 2015 DURAND ELAGAGE : 1 050 € Voirie 2015 Abattage 2 frênes
- 26 octobre 2015 DURAND ELAGAGE : 1 776 € Voirie 2015 Abattage Marronnier et Noyer

Dans le domaine de la prévoyance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire et de fixer le montant mensuel de la participation à hauteur de 50 % de leur cotisation sans pouvoir excéder le montant de la cotisation de l'agent. La majorité des élus confirme le pourcentage proposé par le Maire.

Monsieur le Maire sollicitera l'avis du Comité Technique.

Lors de la délibération portant sur la modification simplifiée du PLU, Jérôme FOL demande la possibilité d'inclure l'ouvrage d'art dit « la cunette » durant la mise à disposition du dossier au public. M. le Maire lui répond que cette modification simplifiée ne concerne que le point vu en délibération. Jérôme FOL souhaite avoir connaissance des différents courriers arrivés dernièrement en mairie portant sur la déclassification de certaines parcelles en zone non constructible situées au hameau de Corcelles.

M. le Maire expose à l'assemblée que suite aux travaux de voirie actuellement en cours route de Ruffey, il convient de traverser une parcelle appartenant à un propriétaire privé riverain pour installer une canalisation enterrée des eaux pluviales.

Pour permettre l'implantation de cette canalisation et son raccordement, les propriétaires doivent donner leur accord par la constitution d'une servitude de passage en tréfonds.

Ces derniers, souhaitant avoir plus de précisions quant à cette convention, ont pris contact avec leur notaire. Suivant leur décision, Monsieur le Maire inscrira lors de la prochaine séance du conseil municipal ce dossier.

M. Alain GEROME précise, qu'il a contacté la personne de chez Technique Topo pour qu'elle trouve une solution si le riverain refusait cette servitude.

Mme Chantal GAUTHRAY fait part aux élus des derniers travaux de la commission bibliothèque, en particulier l'après-midi du 17 octobre dernier où la rencontre avec M. Louis REGNIER et M. et Mme Michel MALARD fut riche d'enseignements et d'émotions. Cette rencontre portait sur les témoignages de la guerre 39-45.

Mme Chantal GAUTHRAY informe que les conseils des écoles primaire et maternelle ont eu lieu les 15 et 16 octobre et qu'elle est dans l'attente des comptes rendus.

Elle mettra en place prochainement la distribution des colis des anciens pour Noël 2015 sur deux week-ends, ceci afin de permettre aux élus et aux membres du CCAS de rendre visite aux bénéficiaires.

M. Alain GEROME informe les élus que les travaux de voirie Route de Ruffey se déroulent très bien, ils seront terminés pour le 15 décembre prochain. Il invite tous les élus qui le désirent à venir aux réunions de chantier les lundis matin à 10 heures sur place.

Afin de programmer les travaux 2016, il réunira la commission voirie la deuxième semaine de décembre. Les travaux de la Toppe au vert seront réalisés avant le 15 décembre également.

Il remercie Jérôme FOL pour son aide et sa connaissance parfaite du terrain pour ces travaux.

M. Emilien DURIGON communique sur les travaux d'isolation de l'école primaire et du logement situé 7 route de Beaune qui débiteront le lendemain.

Il fait part au conseil des travaux terminés dans la salle Pierre Joigneaux et d'un problème de fuite non résolu.

Il informe le conseil de la pose des portes sectionnelles aux ateliers municipaux, les anciennes portes ont été stockées au local de l'ancienne gare.

Il termine en informant le conseil que la facture finale des travaux d'enfouissement des réseaux au hameau de Buisson est moins importante que le devis signé.

Mme Marie-Claude DURAND informe le conseil que le tirage des lots de bois s'effectuera le 13 novembre prochain pour les taillis. Pour les têtes de chêne, le tirage aura lieu ultérieurement.

M. Laurent MURAT revient sur la réunion du Téléthon du 22 octobre dernier et invite les conseillers à venir à celle du 23 novembre prochain. Il compte sur la participation d'un maximum d'élus. Dans le cadre du Téléthon il annonce la diffusion de la finale de la coupe du monde de rugby qui se déroulera samedi 31 octobre dans les locaux de l'ancienne garderie.

Il fait part au conseil de la réponse négative du crédit agricole quant à la renégociation d'un prêt. M. DURIGON répond qu'il n'est pas du même avis et qu'il convient tout de même de rencontrer les personnes du crédit agricole.

M. Laurent MURAT fait part des travaux de décompactage du terrain d'honneur du football et informe que des buts pour le terrain d'honneur ont été commandés. Il étudie actuellement un dossier pour la mise en place de nouveaux vestiaires.

Concernant le dossier jumelage, il attend une réponse d'EL PLA DEL PENEDES quant à leur visite au printemps 2016.

M. le Maire fait part au conseil de la démission (pour raisons professionnelles) de Fanny GAGNEUR de sa délégation de la commission du bulletin municipal. La commission devra se réunir pour trouver un nouveau responsable pour ce dossier.

Une réflexion s'engage autour de la nécessité de ce bulletin d'informations, sa périodicité, son contenu...

Les élus sont informés qu'ils recevront (par mail) un tableau pour s'inscrire pour les permanences des bureaux de vote pour les 6 et 13 décembre prochains (élections régionales). Ils recevront, également, un tableau pour s'inscrire aux permanences de la distribution des sacs poubelles du 12 décembre prochain.

M. le Maire revient sur le cambriolage du 5 octobre dernier où le véhicule neuf a été volé. M. GEROME informe les élus qu'à ce jour il n'a pas été retrouvé. A compter du 5 novembre prochain, il conviendra d'envisager l'achat d'un autre véhicule, l'assurance prenant à sa charge la valeur à neuf du véhicule moins une franchise de 468 €.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 décembre 2015.

La remise des prix pour le concours des réalisations fleuries, paysagères et festives aura lieu le 26 novembre 2015.

Mme Chantal GAUTRHAY met en place la préparation et le service de la cérémonie du 11 novembre prochain. M. le Maire invite les élus à le rejoindre au monument aux morts du cimetière pour le dépôt d'une gerbe à 10 h 15, et à 10 h 30 au monument Place du Souvenir.

La séance est levée à 21 h 55.

Vu par Nous, Vincent LUCOTTE, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 2 novembre 2015 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

